

Jonzac, le 14 décembre 2018

COLLEGE JEAN ROSTAND

11 RUE DE VITRAC

16110 LA ROCHEFOUCAULD

N/Réf : JMV/BT

Objet : Documentations

PJ : Plaquettes de formations – dates des JPO et calendrier des mini-stages

Madame, Monsieur, Chèr(e) Collègue,

Nous avons le plaisir de vous adresser, pour informations des élèves et professeurs principaux, une documentation sur :

- Les formations professionnelles mise en œuvre au lycée le Renaudin
 - 3^{ème} de l'**E**nseignement **A**gricole
 - Bac Professionnel **T**echnicien **C**onseil **V**ente
 - Bac Professionnel **C**onduite et **G**estion de l'**E**ntreprise **A**gricole spécialité **G**randes **C**ultures
 - Bac Professionnel **C**onduite et **G**estion de l'**E**ntreprise **V**itvinicole
 - CAPA Métiers de l'Agriculture spécialité Viticulture (par apprentissage)
- Nos journées portes ouvertes les **9 Mars et 17 Mai 2019**
- Le calendrier des mini-stages de découverte des métiers et des formations organisés au LPA du Renaudin ainsi qu'un exemplaire de la convention

Vous en souhaitant bonne réception, nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Le Proviseur du LPA Le Renaudin
Jean-Michel VAILHEN

CALENDRIER MINI STAGES DECOUVERTE DES FORMATIONS DU RENAUDIN 2018-2019

Afin de pouvoir bénéficier d'un mini-stage, il faut respecter la procédure suivante :

- 1/ Prendre contact avec le Lycée du Renaudin (05.46.48.04.44 ou par mail lpa.jonzac@educagri.fr) pour vérifier qu'il reste des places à la date choisie.
- 2/ Renseigner la convention et l'adresser au lycée dûment signée par le principal du collège et le représentant légal
- 3/ Le lycée retournera au collège la convention signée

FORMATION	DATES	HORAIRES
3EA	Lundi 25/03/2019 Jeudi 28/03/2019 Lundi 1/04/2019 Mardi 2/04/2019 Jeudi 4/04/2019 Lundi 8/04/2019 Mardi 9/04/2019 Jeudi 2/05/2019	9 H / 16 H 30 9 H / 16 H 30 9 H / 16 H 30 9 H / 16 H 30 9 H / 16 H 30 9 H / 16 H 30 9 H / 16 H 30 9 H / 16 H 30
BAC PRO TCVPA Technicien Conseil Vente Produits Alimentaires	Jeudi 2/05/2019	9 H / 16 H 30
*BAC PRO CGEA GC Conduite et Gestion de l'Exploitation Agricole Grandes Cultures	Mardi 19/03/2019	9 H / 16 H 30
*BAC PRO CGEV Conduite et Gestion de l'Entreprise Vitivinicole	Mardi 19/03/2019	9 H / 16 H 30

** Pour la découverte du BAC PRO Grandes Cultures et Viticulture, une seconde journée pourra être organisée le 26/03/2019 si la journée du 19/03/2019 est complète.*



Déroulement de la journée mini-stage 3^{ème} intégration classe

- 9 H / 9 H 30 :** Accueil vie scolaire ou direction
Présentation de l'établissement et de la scolarité en 3^{ème} EA
- 9 H 30 / 16 H 05 :** Intégration classe avec le repas du midi
- 16 H 05 / 16 H 30 :** Bilan de la journée

Déroulement de la journée mini-stage BACCALAUREAT PROFESSIONNEL

- 9 H / 9 H 30 :** Accueil vie scolaire ou direction
Présentation de l'établissement et de la scolarité en BAC Professionnel
- 9 H 40 / 12 H :** Activités pratiques ou visite entreprise
- 12 H / 13 H 10 :** Repas
- 13 H 10 / 16 H :** Activités pratiques ou visite entreprise
- 16 H / 16 H 30 :** Bilan de la journée

CONVENTION STAGE DECOUVERTE

Il est convenu entre :

L'établissement d'origine

NOM de l'établissement :
Adresse :
Code postal : Ville :
Personne à contacter :
code INE de l'élève :
Tel : Fax : Courriel :

Le Lycée d'Accueil

NOM : **LPA LE RENAUDIN**
Adresse : LE RENAUDIN route de Cognac
CS 80118 17500 Saint Germain de Lusignan
Personne à contacter : Mme RAUCH CPE (sauf le jeudi)
Tél : **05-46-48-04-44**
Courriel : **lpa.jonzac @educagri.fr**

La réalisation d'un stage de découverte des formations et/ou des métiers qui se déroulera le

..... / de 9h à 16 h 30

Formation demandée :

- ☐ 3^{ème} de l'Enseignement **A**gricole
☐ Bac Professionnel **T**echnicien **C**onseil **V**ente
☐ Bac Professionnel **C**onduite et **G**estion de l'**E**xploitation **A**gricole
spécialité **G**randes **C**ultures
☐ Bac Professionnel **C**onduite et **G**estion de l'**E**ntreprise **V**itiVinicole

L'élève participera à un stage de découverte à la date et aux horaires indiqués et confirmés par le Lycée d'accueil.

Pendant son séjour dans l'établissement d'accueil, l'élève stagiaire reste sous la responsabilité du Directeur de son établissement actuel. Il doit respecter le règlement du lycée et particulièrement les consignes de sécurité. Pour tout incident ou accident, le proviseur du Lycée prend contact avec le Directeur de l'établissement de l'élève pour fixer la conduite à tenir.

Ale

A Jonzac le

Le Directeur de l'établissement d'origine

Le Proviseur du LPA Le Renaudin

Ont pris connaissance le

L'élève :

Le représentant légal de l'élève:

